



FEED THE FUTURE

Initiative des Etats-Unis contre la faim et pour la sécurité alimentaire dans le monde

SÉNÉGAL PROJET D'APPUI AUX RÉFORMES ET AUX POLITIQUES AGRICOLES (PSS)

XIBAAAR

N°6

ÉDITION SPÉCIALE

RÉFORME DE LA JUSTICE COMMERCIALE



JANVIER 2023, ATELIER SUR LE MANUEL DES PROCÉDURES POUR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

LES ÉTATS UNIS APPUIENT LE TRIBUNAL DE COMMERCE HORS CLASSE DE DAKAR DANS LE PORTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES MAJEURES ENTREPRISES DANS LA JUSTICE COMMERCIALE AU SÉNÉGAL

DÉCEMBRE 2023



USAID
DU PEUPLE AMÉRICAIN



SOMMAIRE

MOT D'OUVERTURE PAR DR ALIOU BOLY	03
LES ENJEUX DE LA RÉFORME PAR M. MALICK LAMOTTE	04
LE SENS DE LA RÉFORME	09
LE PORTAGE DE LA RÉFORME	09
LES RÉALISATIONS PHARES	10
LES MARL ACCÉLÈRENT L'EFFICACITÉ DU TRIBUNAL DE COMMERCE	12
LE TRIBUNAL DE COMMERCE ADOPTE LE MANAGEMENT DE PERFORMANCE	17
LE TRIBUNAL DE COMMERCE CRÉE ET ANIME LE DIALOGUE DES JURIDICTIONS	20
MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE SAUVEGARDE PAR LE SYSTÈME JUDICIAIRE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ	22
CRÉATION D'UN CADRE HARMONISÉ POUR TRAITER LES LITIGES RELATIFS AU BAIL À USAGE PROFESSIONNEL	24
LE TRIBUNAL DE COMMERCE DIGITALISE LES REQUÊTES ET PROCÉDURES	25
LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAKAR LANCE SON PROJET DE DIGITALISATION DES ACTIVITÉS JURIDIQUES, MIS EN ŒUVRE PAR GAINDE 2000	26
LA RÉFORME DE LA JUSTICE COMMERCIALE SE MET AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	27
TIMELINE DES ACTIVITÉS EFFECTUÉES	30
LES PERSPECTIVES POUR LA RÉFORME ET LE TCHCD	33



MOT D'OUVERTURE

PAR DR ALIOU BOLY



Dr Aliou Boly

Directeur de Feed the Future Sénégal
Projet d'Appui aux Réformes et aux
Politiques Agricoles.

Chers Lecteurs/trices,

Après cinq (5) éditions, nous avons le plaisir de partager avec vous la sixième de notre newsletter XIBAAR.

Cette édition spéciale est consacrée à l'appui que Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles (PSS) apporte au Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar (TCHCD) dans l'exécution de son Plan d'Action qui vise à renforcer son efficacité opérationnelle et à promouvoir les Modes Alternatifs de Règlement des Litiges (MARL).

Cet appui représente également une des priorités de l'USAID d'améliorer l'environnement des affaires et de consolider l'architecture institutionnelle pour une croissance inclusive, la promotion de l'attractivité économique du Sénégal et la sécurisation des investissements privés.

En effet, depuis 2022, notre collaboration avec le TCHCD a consisté à appuyer la mise en œuvre du Plan d'Action du TCHCD comprenant la promotion des MARL, spécifiquement la Médiation et la Conciliation, mais aussi la digitalisation des procédures du tribunal.

Ce numéro spécial passe en revue les différentes activités exécutées dans la mise en œuvre du Plan d'Action du Tribunal, les résultats atteints à ce jour, et les perspectives.

Nous vous remercions de nous lire et espérons que vous apprécierez cette nouvelle édition.

Bonne lecture !



LES ENJEUX DE LA RÉFORME PAR M. MALICK LAMOTTE



POUR LA SÉCURITÉ DES INVESTISSEMENTS ET L'ATTRACTIVITÉ DU SÉNÉGAL

LES ÉTATS-UNIS ET LE SÉNÉGAL MISENT SUR UNE JUSTICE EFFICACE



MALICK LAMOTTE

Directeur Général de l'Office National de Recouvrement des Avoirs Criminels (ONRAC)
Ex-Président du Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar (TCHCD)

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) a fait de la Justice un levier central de la transformation structurelle de l'économie nationale. Aussi, le programme de réformes de la Justice mené depuis 2013, inaugure-t-il le deuxième cycle des grandes réformes du service public de la Justice au Sénégal.

La nouvelle réforme qui porte sur la modernisation et la rationalisation du système judiciaire apporte de grandes innovations dans l'architecture judiciaire. Dans ces réformes, un parti pris est accordé à l'attractivité et à la compétitivité du pays en matière d'investissements. De quoi faire figurer le Sénégal parmi les dix plus grands réformateurs, selon le Doing Business.

C'est dans ce contexte que l'Etat du Sénégal a décidé de mettre en place des tribunaux de commerce et des Chambres Commerciales d'Appel avec l'adoption de la loi N°2017-24 du 28 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux de Commerce. Cette réforme répond au défi de bonne gouvernance par la facilitation de transactions commerciales et l'instauration d'un climat des affaires serein. Le rapport Doing Business 2019 souligne que le Sénégal a facilité l'exécution des contrats en adoptant une loi réglementant tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de résolution des conflits ». Le rapport va encore plus loin et montre que « le Sénégal fait partie des pays qui ont fait des efforts dans les procédures administratives et étendu le cadre alternatif de résolution des litiges commerciaux, avec notamment l'installation d'un tribunal de commerce.

Maintenant qu'il est bien en place, il convient d'accélérer l'efficacité opérationnelle du Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar (TCHCD) par une plus grande implication des acteurs de la justice et par la réduction des délais et des coûts de traitement. C'est tout le sens de la démarche entreprise par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), dans le cadre de l'appui global apporté au Ministère de la Justice, pour aider le TCHCD à améliorer sensiblement l'exécution de contrats et à mobiliser tous les acteurs autour de l'action commune de sécurisation des investissements, de facilitation des transactions et, d'instauration d'un système judiciaire efficace, au Sénégal, pour un climat des affaires serein. Cet appui du peuple américain est d'autant plus approprié que le TCHCD traite 80% des litiges commerciaux du pays et que les nouveaux développements apportés par le pétrole et le gaz vont engendrer de nouvelles opportunités économiques qui, à leurs tours, vont générer de nouveaux types de contentieux commerciaux. C'est, donc, dans le cadre de la mise œuvre de son plan d'actions pluriannuel (2021-2024), que le Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar bénéficie, depuis 2022, de l'appui de l'USAID, à travers son programme

Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles (PSS), mis en œuvre par le consortium DAI/IPAR. Cet appui concerne trois axes majeurs à savoir:

1. Le renforcement de capacités des acteurs judiciaires de la chaîne économique et commerciale,
2. Le renforcement et l'intégration du dispositif de médiation et de conciliation commerciales,
3. L'opérationnalisation de la plateforme digitale.

ACCÉLÉRER L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE DU TRIBUNAL DE COMMERCE HORS CLASSE DE DAKAR

Sur le premier volet relatif au renforcement des capacités des juges, le tribunal de commerce, identifiant les goulots d'étranglement qui impactent négativement sur son efficacité opérationnelle, a organisé, en concertation avec tous les acteurs de la chaîne judiciaire, une série d'ateliers visant à instaurer une culture de dialogue et d'échanges entre les magistrats de la même juridiction et avec les magistrats des juridictions de base, des Cours d'appel et de la Cour suprême. Ces rencontres avaient également pour objectif le renforcement des capacités des acteurs judiciaires relativement à la gestion du contentieux économique notamment les contentieux bancaire, maritime, des entreprises, des assurances etc.



Grâce à l'appui du programme Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles (PSS) financé par l'USAID, les juges ont pu régler la délicate question de la détermination de leur domaine de compétence entre le Tribunal de Commerce, le Tribunal de Grande instance de Dakar et la Cour d'appel de Dakar à travers ce qu'il est convenu d'appeler « Les Accords d'ONOMO », en référence à l'hôtel qui a abrité les travaux. Cet atelier, qui a débouché sur le règlement des conflits de compétence entre le tribunal de commerce et les juridictions de droit commun, facilite ainsi grandement aux usagers du service public de la justice l'accès au juge ; notamment l'identification de la juridiction de laquelle on peut porter son action. Il a également permis d'harmoniser la pratique judiciaire en ce qui concerne le règlement des contentieux soumis aux juridictions, assurant ainsi la prévisibilité et la prédictibilité, gage de transparence et d'efficacité de tout système judiciaire désireux d'être un acteur important de l'amélioration du climat des affaires.

PROMOUVOIR LES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES LITIGES (MARL)

Le deuxième volet de l'appui du programme Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles (PSS) financé par l'USAID concerne le dispositif de médiation / conciliation et son opérationnalisation au tribunal de commerce, choisi comme juridiction pilote. À ce niveau également, nous avons pu, grâce à ce soutien, sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques sur l'importance du recours préalable à la médiation et à la conciliation dans le règlement des litiges d'affaires. Cette campagne de sensibilisation, faite à travers des ateliers et rencontres sectorielles, nous a permis d'interagir avec les

Banques et Etablissements financiers, les Systèmes financiers décentralisés (SFD), les sociétés d'assurances, les acteurs maritimes et portuaires, bref avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème économique et financier, sur le dispositif de médiation conciliation et les avantages réels qu'ils peuvent tirer du recours à ces modes de règlement amiable des litiges. L'adhésion de l'ensemble de ces acteurs a permis de :

1. Mettre en place des comités de suivi des recommandations qui ont été traduites en plan d'actions en cours d'exécution ;
2. Avoir l'engagement de ces acteurs notamment les banquiers qui sont en première ligne pour l'insertion des clauses de médiation dans les contrats à conclure avec leurs clients.

Les premiers bénéficiaires de la mise en œuvre de cet engagement, déjà traduit en projet de texte en cours de circularisation, sont, pour le tribunal de commerce, la réduction drastique des affaires pendantes, la rationalisation du temps de travail des juges, la réduction du temps du procès et une meilleure qualité des décisions.

Pour les acteurs économiques, les avantages portent sur la réduction du portefeuille de créance en souffrance en particulier pour les banques et établissements financiers, une meilleure circulation du crédit et surtout la protection a priori des entreprises en proie à des difficultés financières qui pourraient ainsi bien négocier des plans de restructuration de leurs dettes.

Pour avoir compris tout le bénéfice que la justice et les acteurs économiques et financiers peuvent tirer de ce dispositif, le projet a financé la totalité des activités prévues à cet effet ainsi celles résultant des plans d'actions sectoriels issus des rencontres avec chaque entité.



FAIRE DU TCHCD LA PREMIÈRE JURIDICTION DIGITALE D'AFRIQUE DE L'OUEST

Enfin, le troisième volet de cet appui concerne le projet de digitalisation des procédures du Tribunal de Commerce. Ce projet, cher au Président de la République, est de nature à mettre le Tribunal de commerce au niveau des standards internationalement reconnus aux juridictions chargées de gérer le contentieux économique et financier. L'idée est de rendre opérationnelle l'application déjà conçue et testée et ainsi permettre au Tribunal de dématérialiser ses procédures internes, d'interagir avec les usagers de la justice, par le canal d'un portail numérique qui assure les saisines en ligne, et enfin de disposer d'une base de données fiable et sécurisée. Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles (PSS) financé par l'USAID, ayant compris l'impact de ce dispositif, a accepté d'accompagner le Tribunal de commerce dans la mise en œuvre de

son plan d'actions notamment en ce qui concerne la formation des acteurs et l'accompagnement de l'opérateur technique.

Comme nous le voyons, l'appui de l'USAID, à travers son programme Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles (PSS), a permis, en moins de deux ans, de donner une plus grande visibilité au tribunal de commerce, de renforcer sa crédibilité institutionnelle, la plaçant ainsi au centre de l'écosystème économique et financier comme le régulateur majeur, mais également de renforcer son efficacité opérationnelle pour répondre ainsi aux attentes du monde économique qui, aujourd'hui, a repris foi et confiance en la justice économique de notre pays.

Merci à l'USAID pour ce modèle d'appui technique et financier qui est à citer comme exemple.



LE SENS, LE PORTAGE ET LES RÉALISATIONS PHARES DE LA RÉFORME



LE SENS DE LA RÉFORME

En mars 2022, le ministère de la Justice a sollicité l'USAID pour un soutien à la justice commerciale en vue de promouvoir la célérité dans le traitement du contentieux judiciaire commercial, assurer la sécurité des investissements et promouvoir l'attractivité économique du Sénégal. Instruit par l'USAID, Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles (PSS) a engagé un dialogue direct avec le TCHCD qui a débouché sur un plan de travail visant la promotion des MARL et l'opérationnalisation de la plateforme digitale du TCHCD.

Dans cette newsletter, nous partagerons avec vous l'historique, les réalisations phares et les perspectives de la collaboration entre PSS et le TCHCD pour la réforme de la justice commerciale, dans le but d'améliorer l'exécution de contrat au Sénégal, de réduire le temps de traitement des dossiers en justice, d'augmenter l'efficacité du système judiciaire et de booster l'environnement des affaires au Sénégal pour le rendre plus attractif à l'investissement privé.



LE PORTAGE DE LA RÉFORME

Depuis 2022, le Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar (TCHCD) a mené d'intenses activités de promotion des Modes Alternatifs de Règlement des Litiges (MARL), avec le soutien du Projet PSS. Partant du diagnostic sur la typologie du contentieux soumis à son rôle, le Tribunal de Commerce a organisé une série d'ateliers, d'échanges et d'exercice de vision partagée avec les acteurs judiciaires et les plaignants pour partager les résultats du diagnostic et s'entendre sur la façon de traiter avec plus d'efficacité et de rapidité le contentieux commercial. Cette approche qui avait, également, pour but d'élargir le portage de la réforme à tous les acteurs

judiciaires, a permis de mettre en place des sous-comités de suivi des recommandations, pour une mise en œuvre effective de la réforme. Le TCHCD a pu, ainsi, obtenir des avancées notables dans la prise en charge des contentieux bancaires, maritimes, des assurances et des systèmes financiers décentralisés par médiation, ainsi que dans les procédures collectives de l'Entreprise en difficulté.

L'arrêté ministériel d'installation du Comité National de Médiation et de Conciliation (CNMC), pris en février 2022, pour encourager et encadrer les Médiations judiciaires, constitue une importante étape dans la concrétisation de la réforme et va

faciliter le traitement du stock de contentieux qui s'accumule depuis des années dans les tribunaux du Sénégal. Si le TCHCD se concentre sur le contentieux économique, ce nouveau dispositif amené par la réforme de la justice commerciale est mis en place pour toutes les juridictions du pays. C'est pour cette raison que le TCHCD associe les tribunaux d'instance et de grande instance, les cours d'appel, la cour suprême et les ordres professionnels des avocats, huissiers, notaires, experts évaluateurs et experts comptables à toutes les activités de pédagogie et de mise en œuvre des réformes. Au-delà des acteurs judiciaires, les représentants des secteurs d'activités ayant le plus haut taux de contentieux au tribunal de commerce, comme les banques, les acteurs maritimes, et les assurances, sont également totalement associés au processus. Compte tenu du nombre important de parties prenantes à mobiliser autour de l'action collective d'amélioration de la justice commerciale, les consensus forts à bâtir et les dynamiques de

changements à impulser, le PSS a mis à disposition du TCHCD une personne ressource compétente et expérimentée pour l'accompagner dans la planification stratégique des activités de réforme et lui fournir l'appui conseil nécessaire à la mise en œuvre de son plan d'action.

De plus, l'appui du projet a permis au TCHCD de bâtir des synergies et des coalitions dans chacun des secteurs d'activités ciblés pour porter ensemble la réforme et co-construire les solutions adaptées à un système judiciaire efficace, prévisible et accessible. C'est toute la pertinence de l'appui apporté par le projet PSS, un soutien essentiel à l'organisation d'ateliers d'échanges avec les structures composant une bonne partie du contentieux accumulé au TCHCD, pour la construction de consensus, la rationalisation de la réglementation, la simplification des procédures, l'harmonisation des méthodes d'intervention et le renforcement des capacités des juges et autres auxiliaires de justice sur des sujets, le plus souvent, objets de litiges commerciaux.



LES RÉALISATIONS PHARES

Plusieurs réalisations phares illustrent la pertinence et l'opérationnalisation effective des réformes de la justice commerciale. Au nombre de celles-ci, on peut citer cinq innovations fortes : (1) les résultats obtenus dans le cadre du plan d'action pour la promotion des MARL, (2) l'amélioration de l'efficacité de la fourniture des services du TCHCD grâce à la formation et à l'appui au management de performance et à la gestion du changement, (3) la simplification et la rationalisation des procédures

rendues possible par le dialogue des juridictions instauré par le TCHCD, (4) la digitalisation accélérée des requêtes et procédures et, (5) le focus projeté sur le secteur agricole par le TCHCD, notamment pour améliorer la gestion des contentieux récurrents engendrés par les contrats de crédit-bail. Pour chacune de ces innovations, nous présentons dans les pages qui suivent un article illustrant l'impact et les retombées de l'activité.

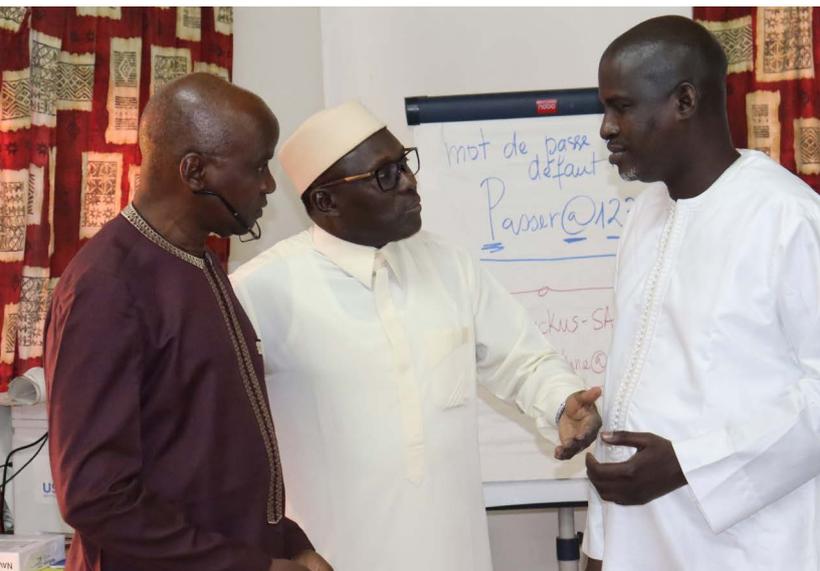


ACTIVITÉS EFFECTUÉES



LES MARL ACCÉLÈRENT L'EFFICACITÉ DU TRIBUNAL DE COMMERCE

S'appuyant sur les nouvelles dispositions de la loi n° 2017-24 du 28 juin 2017 qui fonde sa création, le Tribunal de Commerce est tenu désormais de tenter, d'abord, la conciliation pour tout nouveau contentieux soumis à son rôle. Après avoir formé son personnel à la pratique de la Médiation Conciliation, le TCHCD a créé une chambre de médiation conciliation qui connaît un taux de succès de plus de 92%, dans des délais n'excédant pas deux mois, avec des décisions ayant une valeur exécutoire. Aussi, pour anticiper sur un règlement rapide des différends, le TCHCD a-t-il pu convaincre les banques qui constituent une part importante du contentieux commercial d'inclure, désormais, une clause de médiation dans les contrats avec leurs clients. Dans la continuité de l'engagement du secteur bancaire, les systèmes financiers décentralisés, les acteurs portuaires et les compagnies d'assurance travaillent aussi à l'inclusion d'une clause de médiation dans leurs nouveaux contrats, en attendant d'amener à la médiation le stock de litiges en attente dans les tribunaux du Sénégal. Cet article illustre l'engagement des parties prenantes.



LE TRIBUNAL DE COMMERCE HORS CLASSE DE DAKAR (TCHCD) POURSUIT SES EFFORTS POUR PROMOUVOIR LA MÉDIATION-CONCILIATION COMME MODE ALTERNATIF DE RÈGLEMENT DE LITIGES AUPRÈS DES BANQUES, DU SECTEUR MARITIME, ET DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Le TCHCD a tenu une série de trois (3) séminaires dans le cadre de son plan d'action global, destiné à améliorer l'exécution de contrats au Sénégal et augmenter l'efficacité opérationnelle du Tribunal de Commerce. Ce plan d'action, appuyé par Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et Politiques Agricoles (PSS), vise à : contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires au Sénégal grâce à une justice commerciale plus efficace, fondée sur la promotion d'une culture et d'une

pratique de la médiation conciliation et à la promotion des modes alternatifs de règlement de litiges (MARL), dans le traitement du contentieux commercial.

Le premier atelier, organisé en partenariat avec l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers (APBEF) et la BCEAO s'est tenu du 27 au 29 avril 2023 à Saly : Il a rassemblé 52 participants dont le Directeur de l'Agence Centrale de la Banque Centrale, le Directeur Général du groupe BDK

représentant le Président de l'APABEF et les Directeurs des services juridiques des principales banques installées au Sénégal (CBEAO ATTIJARI Wafa Bank, LBA, BSIC, BHS, CREDIT DU SENEGAL, BDK, ECOBANK, Groupe BOA, etc.). L'objectif était de s'entendre sur la typologie du contentieux bancaire dans le rôle du TCHCD, sur le nombre de dossiers en contentieux et les montants en jeu. Les travaux ont permis d'harmoniser les positions, de confirmer la volonté des banques d'aller à la médiation conciliation pour le règlement de leurs litiges et de définir ensemble les critères pour le mode de sortie des dossiers qui sont actuellement en justice, en vue de les amener à la médiation pour un règlement amiable entre parties en contentieux.

Rappelons que cet atelier est une activité du sous-comité Banque/Assurance, mis en place par le Tribunal de Commerce pour promouvoir la médiation conciliation, comme mode de règlement du contentieux commercial. À ce propos, les Banques ont déjà accepté d'intégrer une clause de médiation dans tous leurs nouveaux contrats.

Le second atelier, organisé avec la Communauté des Acteurs Portuaires (CAP SENEGAL), s'est tenu du 25 au 27 mai 2023. Il a été consacré au secteur maritime, très important dans le financement de l'économie sénégalaise et secteur majeur pour l'attractivité du Sénégal, en raison de la plateforme logistique qu'il offre, en matière d'investissement. Une cinquantaine de participants ont pris part à ces travaux qui ont vu la participation de tous les acteurs de la chaîne de valeurs (transporteurs, vraciers, agences nationales maritimes, avocats et conseiller juridiques des sociétés portuaires,

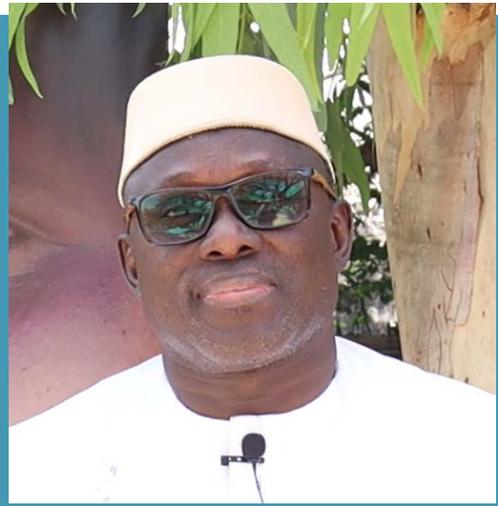
armateurs, experts évaluateurs, Port Autonome de Dakar, BOLLORE, MAERSK, Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC), et CAP Sénégal). Le succès de l'atelier a permis de mettre en place un comité de suivi pour la mise en œuvre des recommandations et une feuille de route pour faire de la médiation conciliation, le moyen privilégié de règlement des litiges.



Enfin, le troisième atelier qui s'est déroulé du 04 au 07 juillet 2023 réunissait les institutions de microfinance. Organisé en collaboration avec l'Association Professionnelle des Services Financiers Décentralisées (APSFD), l'atelier a rassemblé 47 participants représentant un large éventail d'institutions opérant dans le secteur de la microfinance et de la justice du pays parmi lesquels, des magistrats, des juges et conseillers consulaires du TCHCD et de la Cour d'Appel, des magistrats des Tribunaux de Grande Instance (TGI), de la Direction de la Réglementation et de la Supervision des SFD (DRS/SFD), de la BCEAO, de l'Association Professionnelle des SFD (APSFD), ainsi que des Médiateurs financiers et des Experts de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF). Le succès des travaux effectués lors de ces ateliers a permis :

- De présenter à la profession judiciaire les spécificités et procédures en vigueur dans le secteur de la microfinance, de la banque, de l'assurance et du secteur maritime et portuaire ;
- De les sensibiliser sur les différentes mutations opérées dans le cadre réglementaire, institutionnel et légal régissant les différents secteurs d'activités réunis ;
- D'identifier les attentes et préoccupations en matière de traitement du contentieux par ces différents acteurs ;
- De sensibiliser les acteurs sur les enjeux et les avantages du recours à la médiation et à la conciliation ;
- De créer un cadre proactif d'échanges entre le Tribunal du Commerce, les Maisons de justice, l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) et les institutions du secteur de la microfinance pour une gestion plus efficace du contentieux spécifique à leur secteur d'activité.

La tenue de cette série de séminaires est le résultat du travail préparatoire des sous-comités mis en place par le TCHCD en concertation avec la BCEAO et les organisations représentatives des filières ciblées (APBEF, CAP SENEGAL, APSFD) pour bien appréhender les contentieux les plus récurrents et poser le diagnostic approprié, avant d'établir une liste de recommandations à mettre en œuvre. C'est toute la pertinence de la feuille de route adoptée après chaque atelier. Quelques témoignages ont été recueillis des participants lors de ces rencontres :

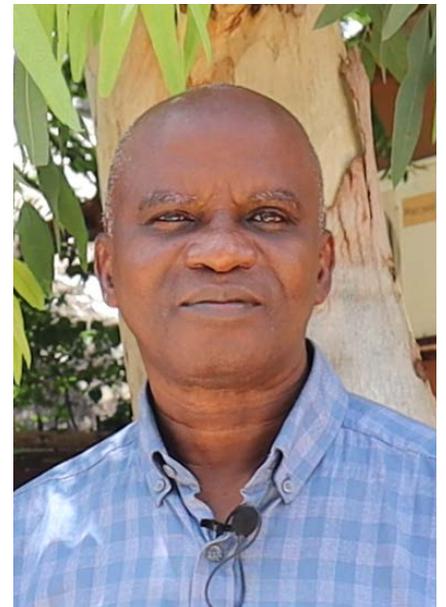


Monsieur Mor Seck, Juge Consulaire au TCHCD : « Nous sommes familiers avec les contentieux des affaires, et nous nous réjouissons de voir ces Modes Alternatifs de Règlement des Litiges. [...] La médiation et la conciliation redistribuent le pouvoir de trancher en le remettant aux parties, qui ont le pouvoir de trancher donc, c'est une justice inclusive, [qui se déroule non] pas avec un juge qui se réfère uniquement à la loi, mais qui permet de redonner le pouvoir aux parties avec la présence d'un sage qui permet d'arriver à une solution. Dans le milieu des affaires mondiales, cette forme de gestion des conflits gagne du terrain et permet de gagner du temps, baisser les coûts des procédures et trouver des solutions. Les contentieux sont dans tous les domaines, y compris l'agriculture, donc accompagner les structures (comme le TCHCD ou la Cour d'Appel) qui aident à la résolution des problèmes est vraiment quelque chose à saluer. Les perspectives opérationnelles sont de travailler à mettre en place une masse critique positive. C'est-à-dire, identifier des personnes ou acteurs pouvant bénéficier des avantages de ces MARL qu'il faut sensibiliser et capaciter. [...] Nous devons travailler davantage à faire comprendre les avantages de ces MARL pour que leur adoption soit spontanée et massive. »

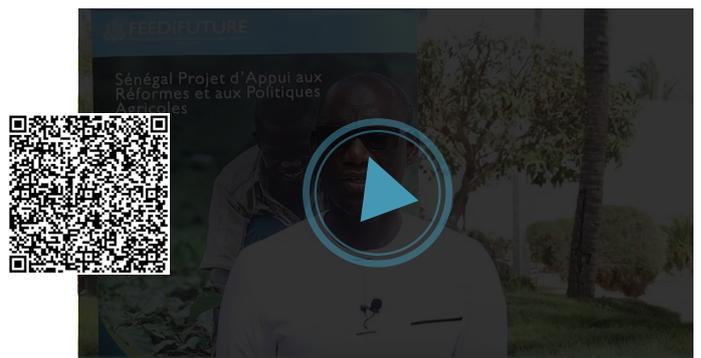
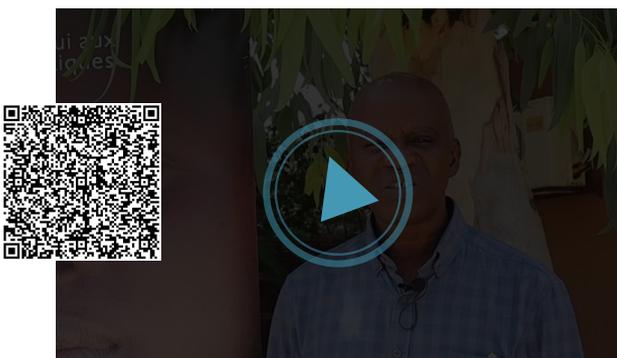


Monsieur Ousseynou Niang, Juge consulaire au TCHCD et Coordonnateur des Juges Consulaires : « Au niveau du TCHCD, la tentative de médiation est une étape obligatoire donc la formation que nous venons de faire va nous renforcer [dans nos capacités à mener ce processus]. [...] [Au sortir de cette session] Nous sommes assez outillés pour entamer les conciliations. L'idée maintenant c'est d'arriver à inverser la tendance en faisant la promotion de la médiation et de la conciliation et pour qu'il y ait moins de contentieux et plus de médiation et la conciliation. Nous sommes engagés pour réaliser cette vision. »

Monsieur Souleymane Soumaré, Conseiller Consulaire à la Cour d'Appel et Directeur Exécutif de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Sénégal : « Avant ce séminaire, je connaissais les contours de la médiation et de la conciliation mais son mode d'application et d'exécution m'était inconnu. Etant dans le maillon de cette chaîne de la justice qu'est la cour d'appel, on est concerné car les dossiers peuvent aboutir chez nous. On a eu à voir des cas concrets et jeux de rôles pédagogiques et didactiques. Nous sommes satisfaits car nous avons acquis des notions de base et certaines techniques de médiation et de conciliation. Sans prétendre être des experts, nous avons appris des notions fondamentales qui viennent renforcer celles que nous avons déjà en tant que juges consulaires et conseillers consulaires. [...] Nous sommes persuadés qu'une fois dans le bain, nos débuts en médiation seront facilités grâce à ces trois jours de formation [et que] nous serons opérationnels sur le terrain. »



Scanner le QR code ou cliquer sur la vidéo pour regarder [les vidéos-reportages](#)





Souleymane Sarr, Directeur General Adjoint de l'Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production (ACEP)

« Nous avons beaucoup d'ambition d'augmenter les concours aux populations mais il y'a des contraintes notamment les garanties, les perspectives de recouvrement, le règlement des litiges, etc... Mais aujourd'hui beaucoup d'écueils ont été levés et au sortir de cet atelier, les comités de crédit et juristes de toutes nos agences régionales qui seront formés sauront que cette peur qu'il y'avait d'accorder des crédits va s'estomper car il y'a un dispositif qui est là et qui peut nous permettre de résoudre les problèmes à l'amiable. »



Monsieur Baba Tall, Président de la Communauté des Acteurs Portuaires du Senegal

« Nous saluons l'initiative du Tribunal du Commerce avec l'alternative de la médiation – conciliation qui contribue à améliorer la sérénité dans les espaces portuaires en permettant aux acteurs de trouver des solutions à l'amiable à tout contentieux, tout conflit ou tout litige (...) Toute l'activité économique du pays gravite autour du Port de Dakar. Un conflit pendant au tribunal peut non seulement faire perdre beaucoup de temps et d'énergie mais il peut aussi engendrer d'horribles incidences financières. De ce fait, le règlement des contentieux par la voie de la médiation – conciliation est à notre avis la meilleure solution pour nous acteurs portuaire du Sénégal »





LE TRIBUNAL DE COMMERCE ADOPTE LE MANAGEMENT DE PERFORMANCE



LE TRIBUNAL DE COMMERCE ADOPTE LE MANAGEMENT DE PERFORMANCE

Pour bien porter les réformes nécessaires à la modernisation de la justice commerciale, il était essentiel que le personnel du Tribunal de Commerce, cheville ouvrière dans la mise en œuvre des réformes, soit outillé pour accélérer l'efficacité opérationnelle du TCHCD. D'où, la nécessité de mener un certain nombre d'activités destinées à partager avec l'ensemble du Personnel l'approche de management impulsée par la Direction de l'institution et de le former aux méthodes nouvelles de management de performance et de conduite du changement. Ces rencontres avaient également pour objectif de renforcer les capacités des juges et greffiers à la gestion du contentieux économique notamment les contentieux bancaire, maritime, des entreprises en difficulté, et des assurances, etc. Une attention particulière a été donnée au travail en équipe, à la gestion axée sur les résultats, à la gestion du changement et à une meilleure prise en charge des usagers du service public de justice. Ce qui a permis d'adopter une nouvelle approche de management de la juridiction. De fait le TCHCD se distingue et montre la voie aux juridictions.

FORMATION EN LEADERSHIP TRANSFORMATIONNEL POUR LES JUGES ET GREFFIERS DU TRIBUNAL DU COMMERCE HORS CLASSE DE DAKAR (TCHCD) ET DE LA COUR D'APPEL DE DAKAR



Cet atelier tenu du 25 au 27 Novembre 2022 à Saly, visait à renforcer les compétences managériales de 30 membres de l'équipe dirigeante du TCHCD en leadership transformationnel. Il s'agissait d'outiller les juges et les greffiers, afin qu'ils puissent porter efficacement le projet de réorganisation et de modernisation

du management du TCHCD, qui s'appuie sur deux leviers : la digitalisation, grâce à la nouvelle plateforme électronique sécurisée et la promotion de la médiation conciliation, pour accélérer l'efficacité opérationnelle du TCHCD dans le traitement du contentieux commercial.

Quelques participants ont fait des témoignages au sortir de l'atelier :

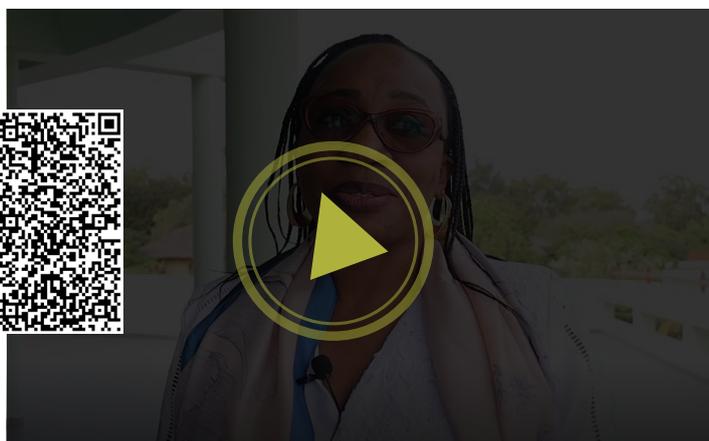


Marie Rose Touré Kane, Greffier au TCHCD : « Trois jours de formation très riches qui nous ont permis de vraiment comprendre notre statut et la mission qui nous est assignée. On est leader sans savoir qu'on l'est. C'est que en tant que chef de service on essaie de créer un climat de travail propice pour éclore toutes les sensibilités et faire participer les collègues sans pour autant savoir ce que nous faisons. Mais avec cet atelier-là, on a plus les outils, je vous dirais les armes conventionnelles pour mener à bien notre mission. ... Cet atelier nous permet de consolider tous les acquis pour avoir un bon climat du monde des affaires. »



Ibou Sarr, Juge au TCHCD : « C'est extrêmement important de faire état de ces notions qui permettront non seulement de gérer les ressources humaines, mais aussi d'avoir un service de qualité et d'avoir une satisfaction des justiciables. »

Scanner le QR code ou cliquer sur la vidéo pour regarder le vidéo-reportage





LE TRIBUNAL DE COMMERCE CRÉE ET ANIME LE DIALOGUE DES JURIDICTIONS

Le dialogue des juridictions est indispensable pour simplifier et rationaliser les procédures visant à rendre plus efficace le système judiciaire, dans l'exécution de contrats. Aussi, pour le renforcement des capacités des juges, le tribunal de commerce, identifiant les goulots d'étranglement qui impactent négativement sur son efficacité opérationnelle, a-t-il organisé, en concertation avec tous les acteurs de la chaîne judiciaire, une série d'ateliers visant à instaurer une culture de dialogue et d'échanges entre les magistrats de la même juridiction et avec les magistrats des

juridictions de base, des Cours d'appel et de la Cour suprême. Ces travaux ont permis aux juges de régler la délicate question de la détermination de leur domaine de compétence entre le Tribunal de Commerce, le Tribunal de Grande instance de Dakar et la Cour d'appel de Dakar à travers un protocole d'accord. Sous le dialogue des juridictions, trois importantes activités ont été organisées sur la question des compétences juridictionnelles, la sauvegarde de l'Entreprise en difficulté et la pratique du contentieux du bail à usage professionnel.



« DIALOGUE DES JUGES SUR LES COMPÉTENCES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE », UN ATELIER D'ÉCHANGE ENTRE LES JUGES DE DIFFÉRENTES INSTITUTIONS JUDICIAIRES POUR CONVENIR DES COMPÉTENCES DE CHAQUE INSTITUTION, DANS LE TRAITEMENT DE CERTAINS LITIGES

Cette activité a eu lieu le 18 janvier 2023 à l'hôtel ONONO à Dakar. C'est la première édition des «Mercredis du Tribunal de Commerce de Dakar», dédiée à la mise à niveau des juges et des acteurs judiciaires, pour une meilleure distribution de la justice commerciale. C'est un cadre d'échange et de formation qui recherche les meilleures solutions juridiques et judiciaires pour répondre aux besoins spécifiques des justiciables et de la société. Ce qui contribue à renforcer la performance du Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar, dans son rôle de protection et d'accompagnement des entreprises dans l'exécution des contrats et la protection des investissements. L'atelier a compté quarante et un (41) participants. Parmi eux, le Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice, des magistrats et des juges issus des différentes juridictions (Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar, Cour d'Appel de Dakar et Cour Suprême).

Plus précisément, les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Identifier et diagnostiquer les contraintes juridiques et pratiques liées à la définition de la juridiction compétente en matière commerciale, notamment le tribunal de commerce de Dakar ;
- Étudier et valider le projet de référentiel jurisprudentiel sur les questions de compétence, pour une plus grande efficacité de la justice commerciale ;
- Mettre en place un cadre de concertation et d'harmonisation des pratiques jurisprudentielles en matière juridictionnelle entre les différents acteurs en charge de la gestion du contentieux commercial.

De cet atelier a découlé un consensus entre le Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar (TCHCD) et le Tribunal de Grande Instance de Dakar (TGI), pour la production d'un guide définissant la juridiction compétente en matière commerciale. Ce guide consensuel a été dénommé « Les Accords d'ONOMO ».

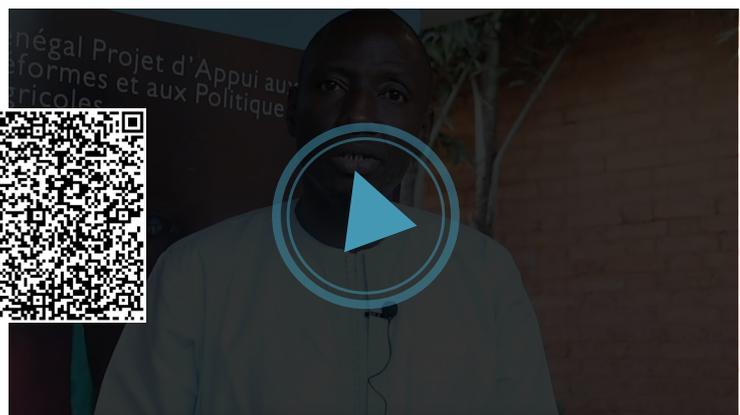


Cheikh Abdou Wahab Ndiaye Professeur Agrégé à la Faculté de Droit / Enseignant à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

« Depuis 2017, le Sénégal a des Tribunaux de Commerce. Il est donc nécessaire, après quelques années et à l'aune des réalités découvertes avec la pratique, de rediscuter de ce champ de compétence théorique à l'effet de la pratique.

Il y'a parfois des conflits de compétences positives où chacune des juridictions (Tribunal de commerce et tribunal de grande instance) réclame leurs compétences sur le fondement des textes et des hypothèses où la rédaction des textes ne permet à aucune des deux juridictions de pouvoir réclamer sa compétence. C'est la raison pour laquelle nous saluons cette initiative du Tribunal du Commerce avec l'appui de Feed the Future Projet d'Appui aux Réformes et Aux Politiques Agricoles, qui a consisté à nous convier pour discuter, afin de trouver des consensus forts qui nous permettront d'avoir une jurisprudence beaucoup plus harmonisée et cohérente ; ce qui est impératif pour la sécurité juridique et la protection de l'intérêt des concitoyens »

Scanner le QR code ou cliquer sur la vidéo pour regarder le vidéo-reportage





MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE SAUVEGARDE PAR LE SYSTÈME JUDICIAIRE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Le Tribunal de Commerce travaille à la mise en place d'un mécanisme institutionnel et fonctionnel de protection et d'accompagnement des entreprises en difficulté afin de contribuer à leur sauvegarde. A cet égard, le Tribunal de Commerce a organisé, le 31 janvier 2023, un atelier de présentation et de validation d'un manuel de procédures collectives réunissant quarante-trois (43) participants dont des représentants de diverses agences étatiques de l'environnement judiciaire et d'agences étatiques, dédiées aux services aux entreprises. Parmi les participants notables, figuraient le Ministre de la Justice du Sénégal, le Directeur de l'Agence Nationale de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) au Sénégal, et le Directeur de l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME).

Ce manuel de procédures collectives vise à :

- Fournir un cadre formel pour l'exécution des procédures collectives dans le ressort du Tribunal de Commerce de Dakar conformément à la loi,
- Permettre à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des procédures collectives dans le ressort du tribunal, de comprendre comment

interagir de manière efficace et coordonnée,

- Optimiser les circuits d'information (circulation des documents : dossiers, requêtes, ordonnances, jugements, etc.),
- Mettre en place un système efficace d'administration et de contrôle des procédures collectives.

Un comité chargé de faire le suivi de la finalisation de ce manuel a été mis en place par le TCHCD, . Les recommandations des acteurs présents sur le manuel ont été recueillies durant l'atelier et seront intégrées à la version finale du document qui sera partagée à l'ensemble des acteurs de la justice et ceux chargés d'assister les entreprises en difficulté. L'objectif ultime de ce manuel est de démontrer qu'il est possible de sauver des emplois et de trouver un repreneur capable de poursuivre l'activité, préservant ainsi l'ordre économique et social. Si cet objectif est atteint, cela permettra, pour la première fois au Sénégal, qu'une liquidation judiciaire ne conduit pas automatiquement à la fermeture pure et simple d'une entreprise en difficulté, mais plutôt à sa revitalisation.





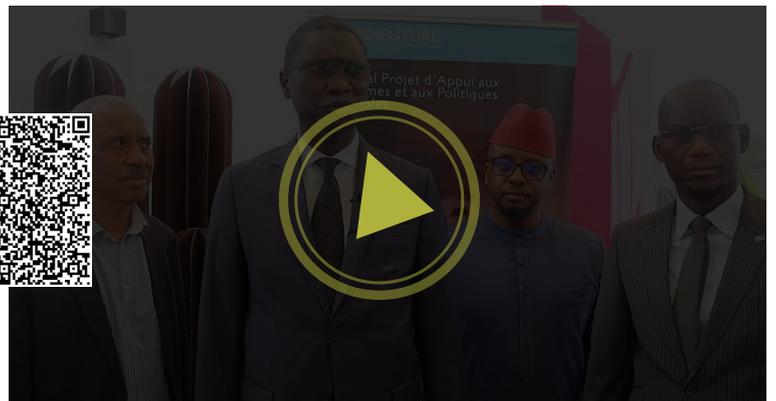
Pr Ismaila Madior Fall, Ministre de la Justice

« C'est avec un grand plaisir que je suis venu à cet atelier portant sur le manuel de procédure du Tribunal du Commerce. La justice commerciale est très importante pour notre pays car pour les prochaines années il y'a un taux de croissance économique très important qui est annoncé.

Il y'a donc un dynamisme économique qui est présent avec un secteur privé qui se développe mais, qui vient aussi avec un contentieux commercial. Mieux ce contentieux est pris en charge, plus les entreprises se développent et plus les investisseurs font confiance à notre pays. Voilà pourquoi cet atelier est très important, car il procède à une évaluation du fonctionnement du Tribunal du Commerce ; les maux ont été identifiés et une stratégie a été mise en place pour développer le Tribunal du Commerce et la Justice Commerciale dans notre pays. »



Scanner le QR code ou cliquer sur la vidéo pour regarder le vidéo-reportage





CRÉATION D'UN CADRE HARMONISÉ POUR TRAITER LES LITIGES RELATIFS AU BAIL À USAGE PROFESSIONNEL



Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles (PSS) a apporté son soutien au Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar (TCHCD) pour l'organisation d'un très important atelier d'une journée réunissant différentes juridictions et acteurs judiciaires et portant sur les litiges en matière de bail à usage professionnel.

Le bail commercial est un contrat par lequel, le propriétaire d'un bien immobilier (également appelé bailleur) met à la disposition d'un preneur (également appelé locataire) un local afin de lui permettre l'exercice dans les lieux d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale.

L'objectif de cet atelier d'une journée était de réunir différentes entités du secteur judiciaire sénégalais pour discuter et élaborer collectivement un nouveau cadre harmonisé pour le traitement des litiges en matière de bail à usage professionnel : Le but recherché est surtout d'éviter les conflits de compétences entre juridictions et de disposer d'un cadre harmonisé pour traiter plus efficacement ce type contentieux, le plus couramment soumis au rôle du Tribunal de Commerce. Le traitement de ce type de contentieux est d'autant plus important que le bail à usage professionnel régle l'activité économique des millions d'opérateurs économiques des secteurs formel et informel, des artisans, commerçants, transporteurs, semi industriels et fournisseurs de services divers.

La session, qui s'est tenue le 27 juillet 2023 à Dakar, a rassemblé 40 participants, représentants de tous les acteurs clés susceptibles d'être impliqués dans le règlement de cas de litiges concernant des baux à usage professionnel. C'est le cas du TCHCD, les tribunaux régionaux d'instance (TGI), ceux qui sont chargés du règlement des litiges commerciaux et de la gestion des procédures collectives, la Cour d'appel de Dakar, la Cour suprême, les avocats et les huissiers.

Grâce à ces échanges, les parties juridiques ont été sensibilisées et ont acquis une meilleure compréhension des questions clés liées aux litiges sur les contrats de bail à usage professionnel, notamment la conclusion, l'exécution, le renouvellement et la résiliation des baux, ainsi que la définition de la juridiction compétente et des voies de droit disponibles en cas de litige.

Cette réunion a été couronnée de succès puisque les participants sont parvenus à un consensus sur la rédaction d'un nouveau document-cadre harmonisé qui servira de référence juridique pour les entreprises et les parties juridiques impliquées dans les litiges en matière de baux commerciaux. Les prochaines étapes prévoient la mise en place d'un comité de suivi qui réunira les différentes juridictions, les ordres professionnels des huissiers, des avocats et des experts évaluateurs pour la mise en œuvre des recommandations issues des travaux de l'atelier.



LE TRIBUNAL DE COMMERCE DIGITALISE LES REQUÊTES ET PROCÉDURES



La croissance du nombre de litiges en stock, la complexité des procédures judiciaires, la lourdeur administrative, la lenteur dans le traitement des dossiers administratifs, l'engorgement dans les tribunaux, l'inefficacité des moyens classiques basés sur le traitement manuel du support papier rendent la justice inefficace et créent une frustration chez les magistrats, greffiers, avocats, huissiers, justiciables et les investisseurs. Les technologies digitales sont devenues indispensables au fonctionnement efficace de la justice compte tenu du volume de travail croissant des tribunaux et des autres organisations du secteur judiciaire. Mieux, le numérique recèle de réelles potentialités qui peuvent profiter au milieu judiciaire afin de rationaliser les flux de travail, de communiquer de l'information aux justiciables mais aussi de permettre aux justiciables d'effectuer des démarches en ligne, de suivre leur affaire, d'obtenir un extrait de décision et d'améliorer la prestation

du service public. Le numérique peut contribuer à garantir et à renforcer la rapidité dans le traitement des dossiers judiciaires, une planification claire et fondée sur des statistiques fiables et un accès à la justice plus étendu et plus facile. Le TCHCD est déjà la juridiction la plus digitalisée du Sénégal et les acteurs judiciaires interagissent quotidiennement avec sa plateforme électronique pour fixer une audience ou prendre connaissance des dernières décisions judiciaires. Pour renforcer sa base de données et devenir la première juridiction digitale d'Afrique de l'Ouest, le TCHCD bénéficie de l'appui du PSS, à travers l'appui technique de GAINDE 2000, qui va mobiliser pendant dix mois une dizaine de stagiaires qui auront à charge de compléter la base de données, de numériser les archives et de former tous les acteurs judiciaires en prévision du basculement intégral du TCHCD en tribunal digital.

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAKAR LANCE SON PROJET DE DIGITALISATION DES ACTIVITÉS JURIDIQUES, MIS EN ŒUVRE PAR GAINDE 2000

Dans le plan d'action du Ministère de la Justice du Sénégal, visant à accélérer l'efficacité opérationnelle du Tribunal de Commerce de Dakar, il est prévu de faire du Tribunal de Commerce de Dakar, un catalyseur au Sénégal en matière de solutions informatiques pour soutenir et faciliter les procédures judiciaires, en proposant des solutions technologiques et logicielles innovantes pour les juges, avocats, huissiers et notaires.

Dans ce contexte, le Tribunal de Commerce de Dakar, aux côtés de la société GAINDE 2000, spécialisée dans les TIC et la transformation numérique, a organisé un « Séminaire sur la Digitalisation des Activités Judiciaires du Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar (TCHCD) » le jeudi 11 Août 2022, à Dakar. Au cours de cet atelier, GAINDE 2000 a présenté une plateforme qui permettra aux professionnels du droit de gérer leurs activités judiciaires de manière numérique. Cette session a permis à GAINDE 2000 de recueillir les besoins et les attentes des utilisateurs potentiels, afin de rendre



la plateforme plus pertinente et les sensibiliser sur l'importance du projet de digitalisation. Les résultats de cette activité ont permis, en plus du personnel du TCHCD, de programmer une série de formations, sur mesure, dispensées par GAINDE 2000 à des membres des ordres professionnels des huissiers, des avocats, des notaires, des mandataires de justice, des experts évaluateurs et des experts comptables, intéressés et engagés dans la digitalisation des activités judiciaires du TCHCD.

Le comité de suivi opérationnel de la digitalisation des activités et des procédures du tribunal de commerce, mis en place en 2022, travaille au basculement vers un Tribunal digital en 2024.



M. Abdoulaye Ndiaye Directeur des Services Judiciaires – Ministère de la Justice

« Nous avons vu comment la digitalisation a réussi à accélérer les procédures et régler des problèmes dans d'autres juridictions comme la douane, les impôts et domaines, l'administration du trésor, etc. avec l'appui technique de GAINDE 2000, c'est pourquoi nous sommes confiants sur ce Projet qui est essentiel pour le Tribunal du Commerce, qui est chargé de gérer un contentieux conséquent pour l'économie de notre pays »



LA RÉFORME DE LA JUSTICE COMMERCIALE SE MET AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

La session d'information et d'échange avec les « Champions des Réformes et Politiques agricoles » sur le programme d'amélioration de la justice commerciale avec le Tribunal du commerce et son application au secteur Agricole, tenue le 09 mars dernier, a permis de mieux appréhender l'importance de l'exécution de contrats dans les investissements de production agricole. Elle a surtout révélé la fragilité judiciaire des producteurs dans le cadre des contrats en crédit-bail et l'insécurité qui prévaut dans les investissements agricoles, particulièrement dans la zone de la Vallée.

D'où la décision du TCHCD d'organiser avec l'aide du projet PSS une activité sur le crédit-bail et son règlement par la médiation conciliation. Cet atelier ciblant les Champions et acteurs agricoles dans la vallée, prévu pour la fin novembre, est l'occasion de les mettre en interaction avec les maisons de justice, en vue d'encadrer le processus de médiation conciliation dans le règlement des litiges issus des contrats de crédit-bail, qui méritent d'être améliorés pour une meilleure protection des investisseurs. L'objectif est pour un modèle de contrat plus adapté.



Une deuxième activité plus élargie est envisagée pour faire la présentation des modèles de contrats prenant en compte les préoccupations tirées des échanges avec les producteurs lors du premier atelier. Ce qui donne au TCHCD l'opportunité de définir le mode opératoire du règlement de ces différends à travers le dispositif national de Médiation conciliation auquel font partie les maisons de justice, installées dans la vallée du fleuve comme Richard Toll et Saint Louis.

SESSION DE FORMATION ET DE PARTAGE AVEC NEUF (9) CHAMPIONS DU SECTEUR AGRICOLE SÉNÉGALAIS SUR LA RÉFORME DE LA JUSTICE COMMERCIALE

Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles financé par l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) et mis en œuvre par le consortium DAI/IPAR, a vu la participation de neuf (9) entrepreneurs et acteurs clés du secteur agricole au projet, en tant que « Champions des Réformes et Politiques Agricoles », pour mieux poser les problèmes des filières agricoles sous l'angle de la protection des investisseurs agricoles et de la sauvegarde de l'entreprise agricole en difficulté.

Dans le contexte du projet, les Champions des Réformes et Politiques Agricoles sont définis comme des leaders et des champions qui peuvent influencer l'opinion publique et contribuer à la mise en place de politiques et à leur opérationnalisation afin de promouvoir les objectifs économiques et sociaux souhaités par les secteurs privé et public. Ils ont pour rôle de soutenir, à travers des outils médiatiques, la mise en œuvre des réformes et politiques nécessaires pour promouvoir une croissance inclusive du secteur.

C'est dans ce cadre que Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles a organisé le jeudi 9 mars 2023 une session d'information, de partage et d'échange avec les Champions sur son programme d'amélioration de la justice commerciale avec le Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar (TCHCD). Les objectifs de la formation étaient :

1. Donner un aperçu des réalisations du projet à ce jour et mettre en évidence le rôle potentiel des Champions dans les domaines d'intervention et de réalisation du projet,
2. Faire un zoom sur le programme d'amélioration de la justice commerciale du TCHCD comme l'un des principaux domaines d'influence des Champions pendant leur campagne de plaidoyer pour soutenir la promotion des modes alternatifs de règlement de litiges,
3. Développer un plan d'action pour promouvoir l'utilisation des modes alternatifs de règlement de litiges dans le secteur Agricole.



SESSIONS D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE AVEC LES CHAMPIONS SUR LA JUSTICE COMMERCIALE LE 09 MARS 2023 À L'HÔTEL L'ADRESSE DES ALMADIES

Le Président du Tribunal de Commerce de Dakar, M. Malick Lamotte, et M. Abdoulaye Rokhaya Wane, Expert en Communication et Stratégie, qui accompagne le TCHCD dans la mise en œuvre de son programme ont fourni des informations approfondies et des exemples sur la façon dont cette réforme clé affecte déjà les parties prenantes de l'environnement commercial du pays et comment diverses entreprises, y compris les entreprises opérant dans les secteurs de l'Agriculture, peuvent bénéficier des modes alternatifs de règlement de litiges et des maisons de justice.

A la fin de la session, les Champions ont élaboré un plan d'action visant à : i) sensibiliser les acteurs du secteur agricole aux bénéfices et avantages qu'ils peuvent tirer de la réforme en cours, principalement lorsqu'il s'agit de l'utilisation des modes alternatifs de règlement de litiges et ii) promouvoir et défendre la réforme de la justice commerciale auprès des acteurs de leurs secteurs d'activité.

Les prochaines étapes consisteront en la mise en œuvre des activités mises en évidence dans le plan d'action.



Nimna Diayité, Présidente de la Fédération des Producteurs de Maïs (FEPROMAS) et de l'Interprofession Maïs du Senegal :

« Nous ne connaissions pas vraiment le rôle des maisons de justice, on pensait que ce n'était que pour les problèmes de ménage. Dorénavant, nos contrats y seront envoyés avant leur signature pour recevoir des conseils et éviter les incompréhensions. »



Korka DIAW, Directrice Générale Korka Rice

« Nous sommes honorés en tant que Champion d'avoir participé à cet atelier car nous avons beaucoup appris sur la justice commerciale, notamment sur les activités des maisons de justice. Aujourd'hui nous savons que les difficultés que nous rencontrons dans notre travail que ce soit en matière de contrat ou de foncier peuvent y être abordés. »



Alioune Mbodj, Responsable Administratif et Financier, Mbodji et Frères

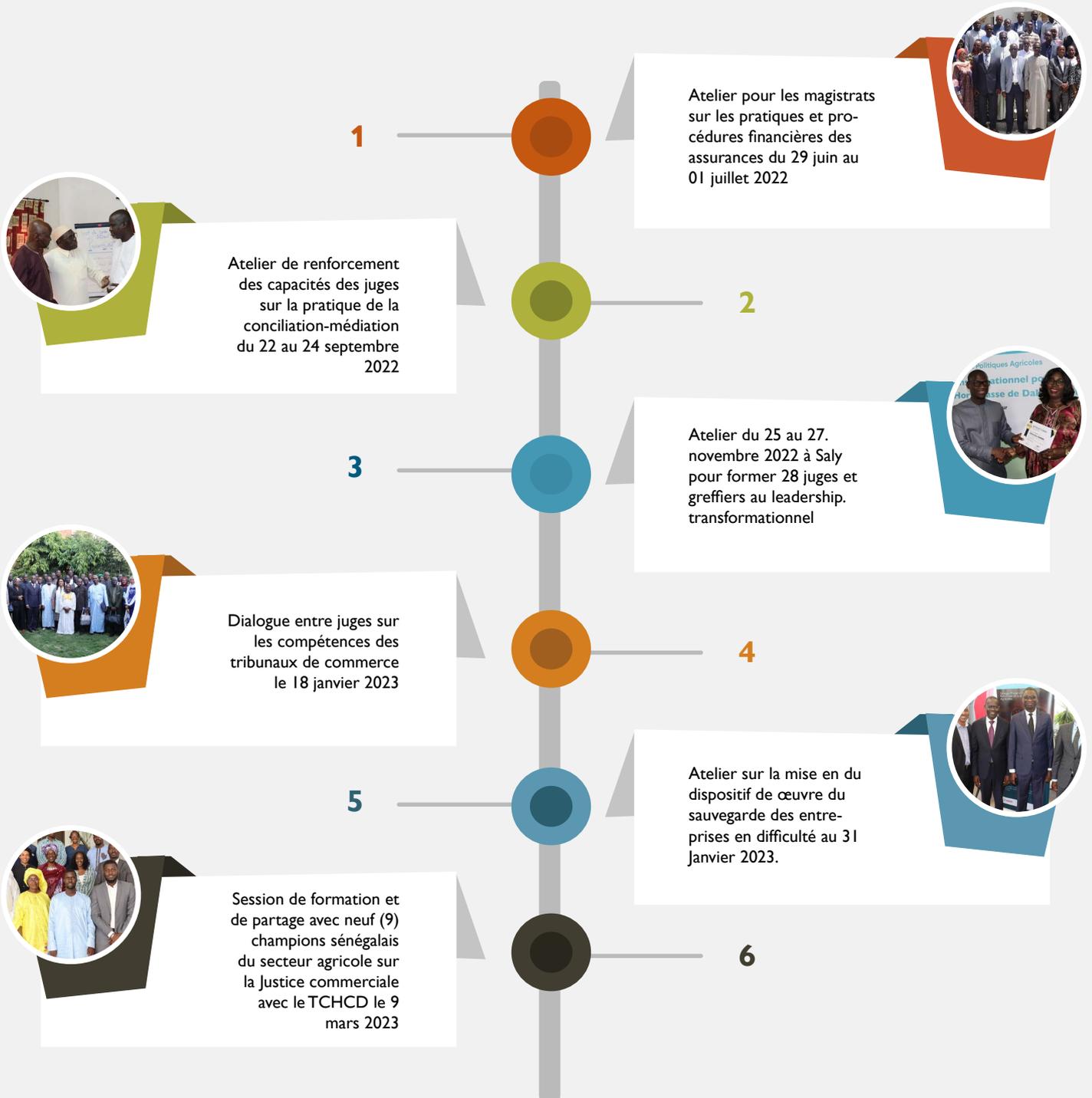
« Nous rencontrons beaucoup de difficultés dans le secteur de la riziculture mais cet atelier nous a permis de comprendre qu'avec la justice commerciale, des solutions comme la médiation – conciliation peuvent être envisagées. Nous sommes ravis en tant que champion de pouvoir vulgariser ces informations auprès des acteurs dans la vallée et nous espérons que d'autres séances comme ça pourront y être organisées. »



TIMELINE DES ACTIVITÉS EFFECTUÉES



TIMELINE DES ACTIVITÉS DU TCHCD SOUTENUES PAR PSS



7



Le TCHCD a organisé un autre séminaire clé sur la résolution des différends maritimes par la médiation et la conciliation du 25 au 27 mai 2023.

TCHCD a organisé un séminaire de référence sur la résolution des litiges bancaires par la médiation du 27 au 29 avril 2023.



8

9



Atelier sur la création d'un cadre harmonisé pour traiter les litiges relatifs au bail à usage professionnel le 27 Juillet 2023

Séminaire à l'intention des institutions de microfinance sur l'utilisation de la médiation pour résoudre les litiges commerciaux du 04 au 07 juillet 2023



10



LES PERSPECTIVES POUR LA REFORME ET LE TCHCD

Depuis Juillet 2023, Mme Aissatou Dieme Diallo, précédemment Vice-Présidente du Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar, est devenue Présidente du TCHCD. D'intéressantes perspectives concernent la mise en œuvre du plan de communication opérationnel du TCHCD, la poursuite des activités du plan d'action 2023-2024 du TCHCD pour la promotion des modes alternatifs de règlement des litiges (MARL) et l'opérationnalisation de la plateforme digitale du TCHCD.

Les différents sous-comités poursuivent leurs travaux et le processus engagé devrait déboucher dans les mois à venir sur la sortie des différents contentieux de la voie juridictionnelle et leur traitement par la médiation. De même, l'insertion de la clause de médiation dans les contrats facilitera le traitement des nouveaux contentieux en priorité par la médiation, réduisant ainsi la pression sur le TCHCD.

Le soutien du Projet PSS au TCHCD concernant le volet opérationnalisation de la plateforme digitale du Tribunal de commerce sera renforcé avec des activités de formation et de coaching des juges et des autres auxiliaires de justice.

Le plan opérationnel de communication sera mis en œuvre afin de sensibiliser davantage les parties prenantes, et renforcer les soutiens aux réformes et informer le grand public des avancées de la justice commerciale.

La mise en œuvre de ce plan d'action définissant la collaboration entre PSS et le TCHCD pour la réforme de la justice commerciale devrait contribuer significativement à améliorer l'environnement des affaires au Sénégal et à accroître les investissements privés. Le portage de la nouvelle de la Présidente Diallo, sera un élément clé permettant d'assurer la mise en œuvre des prochaines étapes clés.





FEED ^{THE} FUTURE

Initiative des Etats-Unis contre la faim et pour la sécurité alimentaire
dans le monde

www.feedthefuture.gov

La production de ce document est rendue possible par le biais de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) dans le cadre de l'initiative Feed the Future. Le contenu ne reflète pas nécessairement les vues de l'USAID.